

Les originaires d'Afrique subsaharienne aux Antilles françaises

Entre migration familiale et exode de cerveaux

Par André Calmont,
Maître de conférences en géographie, université des Antilles et de la Guyane, Géode-Caraïben



Arrivées récemment en Guadeloupe et en Martinique, en provenance de France, les populations originaires d'Afrique subsaharienne constituent un petit courant migratoire original, différent des flux traditionnels issus des pays de la Caraïbe. Pour la plupart, ce sont des personnes qualifiées, médecins et enseignants notamment, majoritairement de nationalité française, qui viennent légalement aux Antilles. Les liens familiaux qu'ils entretiennent avec le pays d'accueil, à travers une très forte mixité conjugale, en font une minorité invisible qui s'intègre sans problème majeur dans la société antillaise.

La Guadeloupe et la Martinique sont des petits territoires densément peuplés, mais, en tant que départements français d'outre-mer, ils bénéficient d'un niveau de vie plus élevé que les îles voisines de la Caraïbe dont ils attirent les populations – Sainte-Luciens, Dominicains, Haïtiens, Dominicains. Depuis une vingtaine d'années commencent à s'installer aussi, aux Antilles françaises, des originaires d'Afrique⁽¹⁾. Encore peu nombreux, ils forment surtout un groupe très différent des flux traditionnels aux Antilles, un groupe constitué de personnes qualifiées, majoritairement de nationalité française et culturellement très proches de la société d'accueil.

En s'appuyant sur les listes d'associations, complétées par une recherche d'informations sur les Africains en dehors du système associatif, nous avons pu établir l'existence de 490 personnes adultes nées en Afrique résidant en Guadeloupe et de 420 adultes originaires d'Afrique résidant en Martinique. Il est cependant difficile d'estimer l'importance des personnes non répertoriées, mais les deux communautés pourraient totaliser plus d'un millier d'"Africains" aux Antilles françaises⁽²⁾, sans compter les enfants. Sur le plan méthodologique, à partir des listes des associations africaines, nous avons extrait un listing de 295 personnes (112 en Guadeloupe et 183 en Martinique) pour lesquelles nous pouvions disposer d'un certain nombre d'informations et nous avons réalisé des entretiens approfondis avec 47 d'entre elles (21 en Guadeloupe et 26 en Martinique) en mai et août 2007, parmi les groupes les plus nombreux. Bien entendu, les données présentées ici ne constituent pas une vision absolument représentative des communautés d'origine africaine, dans la mesure où l'échantillon est aléatoire, mais les observations faites à partir d'elles peuvent être retenues comme des indications et des tendances.

Dans le passé, une migration de main-d'œuvre contractuelle

Après l'abolition de l'esclavage aux Antilles françaises en 1848, fut organisée la venue, à côté de la main-d'œuvre indienne, de travailleurs africains libres, dans le cadre de contrats de travail de cinq ans. Mais devant l'opposition des Anglais qui qualifiaient cette immigration de traite déguisée, il fut très rapidement mis un terme au recrutement de travailleurs sur les côtes d'Afrique. Au total, dans le cadre de l'immigration contractuelle, 15 121 Africains sont arrivés en Guadeloupe entre 1857 et 1861, tandis que la Martinique en accueillit 10 521 entre 1867 et 1862, soit un total de 25 642 travailleurs contractuels⁽³⁾. Comme la

presque totalité des immigrants arrivaient de la région du Congo, ils furent appelés, ainsi que leurs descendants, “*Nèg Congo*” ou “*Congo*” par la population locale.

Sur place, la mortalité, déjà importante sur les bateaux, resta forte : en Martinique, 2 607 décès ont été enregistrés pendant les cinq premières années, si bien qu’au moment où s’arrête l’immigration, les Africains n’étaient plus que 8 000. La mortalité n’étant pas compensée par la natalité, extrêmement faible, les deux communautés africaines déclinèrent inexorablement : 6 351 personnes en Martinique en 1882 et 5 345 au début du siècle suivant.

Par ailleurs, arrivés très jeunes (entre 15 et 24 ans pour la plupart), avec peu d’acquis culturels et dispersés sur l’ensemble des territoires, les “*Congo*” se sont fondus rapidement dans la population même si leurs descendants ont été très longtemps marginalisés par la population créole. Il ne reste plus aujourd’hui de cette immigration que des noms de famille et des toponymes d’origine africaine, en dehors de la cérémonie dite “*grap a kongo*”, qui perdure à Capesterre, en Guadeloupe⁽⁴⁾.

Une immigration récente

À l’époque contemporaine, l’arrivée d’Africains aux Antilles est récente et date des années quatre-vingt, même si quelques-uns s’étaient déjà installés auparavant : les deux premiers Africains installés en Guadeloupe (en 1957 et 1962) et en Martinique (en 1969 et 1972) étaient des médecins. Depuis, de nombreux Africains, mariés en France à des Antillaises, viennent s’installer aux Antilles, d’autant plus que la situation économique et sociale s’est dégradée dans l’Hexagone. Par ailleurs, si les étudiants africains de la période précédente envisageaient toujours le retour “au pays”, même si cela ne se concrétisait pas forcément, les nouvelles générations ne souhaitent pas systématiquement y travailler en raison de la situation socio-économique. Seule la Côte d’Ivoire a longtemps attiré ses ressortissants qualifiés car le pays était relativement dynamique sur le plan économique, et stable sur le plan politique, situation que connaît le Gabon aujourd’hui. Les Ivoiriens ont commencé seulement à migrer à la fin des années quatre-vingt-dix tandis qu’il n’y a pratiquement pas de Gabonais aux Antilles.

La migration des Africains en Guadeloupe et en Martinique ne se fait qu’exceptionnellement au départ de l’Afrique, mais essentiellement de France métropolitaine et parfois d’un autre DFA⁽⁵⁾. C’est à la fin de leurs études

supérieures ou après une période d'activité professionnelle en France qu'ils décident de venir aux Antilles. Certains sont rentrés cependant dans leur pays d'origine mais après une expérience difficile, sur le plan social, économique ou politique, pour eux-mêmes ou pour leur conjoint antillais, ils ont décidé de partir pour les Antilles. Quelles sont les motivations de cette mobilité ? Elles peuvent se rassembler en trois groupes, celles relatives à l'Afrique, à la Martinique (recueillant, chacun, près de la moitié des réponses) et celles liées à la France (moins d'une réponse sur dix). Les facteurs concernant l'Afrique sont du domaine du rejet, en raison de la situation économique, du contexte politique, de la situation culturelle (éloignement de la pression de la famille et de la tradition), de la difficulté pour le conjoint antillais de s'insérer socialement ou économiquement dans le pays de l'époux. Ceux portant sur les Antilles sont des facteurs d'attraction, d'ordre économique (proposition intéressante d'emploi), professionnel (rejoindre une affectation comme pour les militaires ou les prêtres) ou surtout familial (suivre ou accompagner son conjoint, rejoindre un parent déjà installé aux Antilles). Des éléments réduisent l'attraction de la France : difficulté de s'insérer économiquement (formes de discrimination) ou surtout socialement (absence de valorisation, notamment pour les médecins, volonté de trouver un milieu social et culturel proche de l'Afrique), l'immigration africaine pouvant être interprétée comme celle de cadres à la recherche d'une reconnaissance, plus facile à obtenir aux Antilles.

Ainsi, les Antilles constituent pour beaucoup de couples mixtes la solution idéale car la femme antillaise retrouve son système socioculturel et le conjoint africain ses couleurs. En réalité, les situations sont fort complexes et les motivations se superposent car la décision de partir relève de la *"push-pull theory"* : le pays visé par le migrant apparaît attractif et, en parallèle, le pays d'origine semble répulsif. Ici, les facteurs familiaux et économiques semblent imbriqués, les causes politiques ou culturelles venant complexifier la situation.

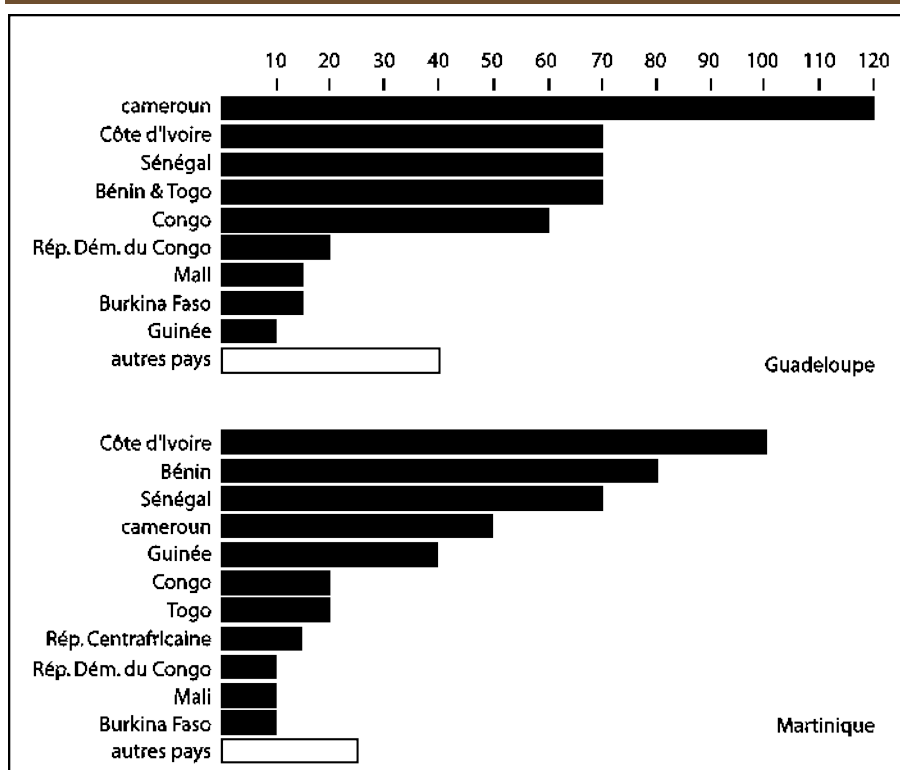
Les migrants au départ de l'Afrique viennent dans le cadre d'un regroupement familial et sont presque exclusivement des femmes qui suivent leur mari, antillais ou français, qui revient au pays ou qui est muté aux Antilles.

Un flux encore limité

Au total, les personnes répertoriées sont originaires de 24 pays, dont une dizaine à présence significative. Quatre groupes apparaissent plus nombreux que les autres, avec plus de 150 personnes chacun, les Ivoiriens, les Bénino-Togolais⁽⁶⁾, les

Sénégalais et les Camerounais, ces derniers étant surtout nombreux en Guadeloupe (*figure 1*). Ces cinq pays représentent plus des deux tiers des Africains présents aux Antilles. On peut adjoindre les Congolais, certes deux fois moins nombreux et surtout présents en Guadeloupe, mais deux fois plus nombreux que les groupes suivants. En effet, les Guinéens, les Congolais de la RDC, les Maliens, les Burkinabés et les Centrafricains réunissent entre 20 et 50 ressortissants. Les

Figure 1 : Les communautés d'origine africaine aux Antilles



source : enquête personnelle

autres Africains n'ont qu'une présence anecdotique (moins de 10 individus) et représentent moins de 7 % de l'effectif total.

La confrontation des résultats de l'enquête et des données préfectorales (*tableau 1*) montre que plus de la moitié des originaires d'Afrique a la nationalité française. Si quelques-uns ont uniquement la nationalité française, la plupart possèdent la double nationalité, voire une triple nationalité, lorsqu'ils ont grandi ou vécu dans un pays africain voisin de celui de leur naissance – Togo/Bénin,

Mauritanie/Sénégal, Mali/Sénégal par exemple. Ceux qui ont uniquement la nationalité de leur pays d'origine viennent de zones géographiques très diverses, sans origine privilégiée. Sur les "Africains" interrogés qui ont la nationalité française, 40 % sont Français depuis toujours ou depuis l'indépendance de leur pays ; les autres l'ont demandée, soit pour longue résidence en territoire français (20 %), par mariage (10 %), pour éviter les tracasseries administratives, notamment lors des contrôles aux frontières (20 %), ou pour rechercher ou garder un emploi (10 %). Il en ressort que c'est par nécessité que 30 % d'entre eux l'ont demandée.

À l'indépendance des colonies françaises d'Afrique, les habitants avaient le choix de demander la nationalité française ou d'opter pour la nouvelle nationalité de leur pays : en dehors d'un petit nombre (étudiants en France, anciens militaires de l'armée française, éléments de la bourgeoisie) qui voyait un intérêt à devenir français, la plupart n'ont pas fait la démarche. Ceux qui ont la nationalité française depuis toujours sont essentiellement des Sénégalais : en effet, dès l'époque coloniale, les Sénégalais nés dans une des quatre communes de Saint-Louis, Dakar, Gorée ou Rufisque avaient déjà la nationalité française, tandis que les autres habitants du pays étaient des "indigènes". Au moment de l'indépendance en 1960, ils avaient la possibilité de rester français ou de prendre la nouvelle nationalité sénégalaise. Même par la suite, les habitants de ces quatre communes, nés avant l'indépendance, pouvaient, jusqu'à une certaine date, se prévaloir de leur ancienne nationalité française pour l'obtenir à nouveau, dans le cadre de la "réintégration dans la nationalité française".

Migration et mixité conjugale

Les Africains, qui sont majoritairement des hommes – deux tiers des migrants –, ont des liens familiaux très étroits avec les Antilles. En effet, sur les 182 couples – ou ex-couples – répertoriés dans la liste réalisée en Martinique et en Guadeloupe, 60 % d'entre eux comptent un conjoint antillais, tandis que les couples endogames ne représentent qu'un sur six, légèrement moins que les couples franco-africains⁽⁷⁾. Les autres couples mixtes ont un conjoint venant de la Caraïbe – Guyane, Haïti – ou de l'Europe et ils sont peu nombreux. Les décomptes effectués par certaines associations, comme Martinique-Bénin ou Ayoka – une association des Ivoiriens et des amis de la Côte d'Ivoire en Guadeloupe –, confirment de manière très forte les résultats de l'enquête. On note cependant, depuis quelques années, l'arrivée croissante d'Africains célibataires – hommes et femmes – d'une trentaine d'années⁽⁸⁾ ou de couples africains.

Dans les couples antillo-africains, c'est très majoritairement l'époux qui est africain – trois quarts des situations – alors que c'est l'inverse pour les couples franco-africains où la femme est africaine dans sept cas sur dix. Cet aspect est important car les femmes et les hommes ne jouissent pas du même prestige au sein des sociétés antillaises. Ce faisant, les unions ne sont pas perçues de manière identique selon que ce soit l'homme ou la femme qui est d'origine africaine, le statut social de la femme étant largement déterminé par celui de son conjoint.

Tableau 1 : Transferts des migrants reçus dans des pays africains en 2003

Pays d'origine des migrants	transferts des migrants en millions de \$	transferts des migrants en % du PIB	transferts des migrants en \$ par habitant
Sénégal*	344,5	6,84	34,96
Côte d'Ivoire	141	0,96	8,48
Mali*	137,6	4,37	10,91
Cap Vert	92,2	11,28	199,16
Bénin**	83,6	3,53	13,09
Togo**	68,5	5,15	14,62
Ghana	65,1	0,88	3,11
Burkina Faso**	49,9	2,02	4,07
Guinée*	15,2	0,47	1,82
Congo*	1,2	0,04	0,32

Source : CNUCED, 2005 - (*) données 2002 - (**) données 2001

Cependant, à l'intérieur de la population féminine, les situations divergent selon le niveau de diplôme.

Les couples antillo-africains n'ont pas d'origine géographique privilégiée puisqu'ils sont répartis dans presque tous les pays africains. Les lieux de rencontre des ces couples présentent trois cas de figure : la France pour la très grande majorité des cas – et presque exclusivement dans le milieu étudiant –, l'Afrique pour un petit nombre de cas et les Antilles de façon exceptionnelle. Cette répartition pose indirectement le fondement de la “différence culturelle” généralement évoquée par les auteurs qui travaillent sur les mixités conjugales : quelle part faut-il accorder aux appartenances héritées et aux références choisies, à travers notamment le statut socioprofessionnel et le niveau d'études ? En d'autres termes, les unions mixtes antillo-africaines reposent-elles sur une exogamie “nationale” ou sur une endogamie socioculturelle ?

Une migration de personnes qualifiées

Les résultats de l'enquête montrent que les migrants ont un niveau de qualification élevé puisque les deux secteurs d'activité qui dominent largement sont l'enseignement-formation – 19 % des personnes répertoriées – et surtout le domaine médical et paramédical – 29 % –, totalisant près de la moitié de l'éventail socio-économique. La communauté africaine semble peu touchée par le chômage, d'autant plus que la plupart des personnes sans activité sont des épouses au foyer qui ne cherchent pas forcément un emploi. Elles ont en général une faible qualification ou des enfants en bas âge – ou les deux. Lorsqu'elles cherchent une activité professionnelle, elles sont alors employées – commerce, hôtellerie, restaurant, etc. – ou elles montent une petite affaire – commerce, restaurant, salon de coiffure, couture... Cependant, beaucoup d'Africaines ont également un niveau universitaire et sont médecins, enseignantes ou cadres. En dehors de quelques-uns d'entre eux, la grande majorité des hommes a fait des études supérieures poussées et possède un niveau de qualification élevé. De ce fait, les enseignants africains, nombreux aux Antilles, se trouvent surtout dans le secondaire, en collège et lycée, mais aussi dans le supérieur : on compte une douzaine d'entre eux sur les deux sites insulaires de l'université.

Mis à part les domaines de la santé et de l'enseignement, l'éventail socioprofessionnel est devenu beaucoup plus large qu'au début de la migration. On trouve en effet des cadres de la fonction publique ou dans le secteur privé – 8 % des personnes répertoriées –, autant d'employés dans ces deux secteurs et des professions libérales – 4 %. Mais ce sont les activités commerciales qui occupent le plus grand nombre – 10 % –, en particulier les commerces ethniques : boutiques de vêtements et de produits africains ainsi que quelques restaurants proposant une gastronomie de pays d'Afrique. En dehors des commerçants fixes, beaucoup d'autres pratiquent leur activité à domicile ou dans les foires, expositions et autres manifestations publiques, quand ce n'est pas simplement du porte-à-porte. Il en est de même pour la coiffure, qui est pratiquée à domicile ou chez les clientes. S'il y a peu de techniciens ou de chefs d'entreprise, il y a en revanche quelques artisans ainsi que certains créneaux spécifiques comme le domaine du spectacle, de la religion – prêtre, pasteur, imam⁽⁹⁾ –,

Dans chaque île, plus d'une quinzaine de personnes d'origine africaine proposent leurs services de voyance, en concurrence avec d'autres, d'origine française, antillaise ou haïtienne.

de la communication, et il y a même quelques agriculteurs. Le secteur des “petits boulots” complète le panorama : vigile, femme de ménage, gardienne d'enfant, employée de cantine...

Les marabouts constituent un cas particulier. Dans chaque île, plus d'une quinzaine de personnes d'origine africaine proposent leurs services de voyance, en concurrence avec d'autres, d'origine française, antillaise ou haïtienne. Les marabouts sont généralement originaires de l'Afrique sahélienne – Guinée, Mali, Sénégal –, très tôt pénétrée par l'islam⁽¹⁰⁾. Les marabouts sont arrivés en France dans le sillage des premiers migrants de l'Afrique de l'Ouest que furent les Soninkés et ils s'inscrivent dans le monde de la voyance pratiquée en France. Si quelques-uns sont installés aux Antilles et souvent depuis longtemps, la plupart des marabouts sont arrivés dans les années quatre-vingt-dix et sont plus mobiles : installés en France, ils viennent exercer aux Antilles pour des périodes de quelques semaines ou quelques mois. Ils ne participent guère à la vie associative où leur présence n'est d'ailleurs guère souhaitée, dans la mesure où ils sont considérés comme donnant une image dépréciative de l'Afrique en exploitant la crédulité de leurs clients. Il est vrai que, pour beaucoup d'Antillais, l'Africain est perçu à travers le marabout, avec une connotation négative, même s'ils viennent consulter, alors qu'aujourd'hui, l'Africain aux Antilles, c'est surtout le médecin, image qui tarde encore à s'imposer.

Une migration de médecins

Dans le domaine médical, la très grosse majorité est constituée par les médecins : 130 médecins d'origine africaine exercent aux Antilles, ce qui représenterait 14 % des Africains résidant aux Antilles et si on ajoute les autres professionnels de santé – pharmacien, infirmier, opticien... –, c'est plus d'un Africain sur six qui exerce dans cette branche. Si les médecins se partagent de manière équilibrée entre les deux îles, ils sont par contre trois quarts en Martinique à se trouver en milieu hospitalier alors qu'en Guadeloupe, ce pourcentage concerne les médecins libéraux. Par ailleurs, l'origine des médecins en Guadeloupe est assez différenciée : Béninois, Camerounais mais aussi Sénégalais, Maliens, Togolais. En Martinique, par contre, les praticiens béninois l'emportent très largement, avec le tiers de tous les médecins africains – et le quart de la communauté béninoise en Martinique – mais ils ne sont pas tous permanents et il y a un roulement important.

À la suite de l'arrivée des deux premiers médecins africains en Martinique, les étudiants de médecine de l'université du Bénin ont pris l'habitude de venir faire leur stage de spécialité au CHU de Fort-de-France et une convention a été signée

entre les deux organismes. Au total, on compte plus d'une quarantaine de médecins africains dans les établissements hospitaliers de la Martinique. Il faut rappeler que la voie d'accès aux études de spécialité en médecine est réservée aux étudiants formés exclusivement en France, quelle que soit la nationalité, et les étudiants formés à l'extérieur de l'Union européenne ne peuvent accéder à la spécialité que par des voies spécifiques. Même naturalisés, ni leur diplôme de spécialité délivré en France, ni a fortiori leur diplôme délivré à l'étranger, ne leur ouvrent droit à l'exercice en France. De ce fait, la seule voie d'emploi reste l'hôpital public où ils sont d'ailleurs sous-rémunérés.

Le CHU de Pointe-à-Pitre, lui, compte moins d'une dizaine de médecins d'origine africaine car il n'y a pas de convention avec une faculté de médecine d'un pays africain – sauf le service de gynécologie⁽¹¹⁾. En revanche, il y a 53 médecins africains qui ont un cabinet en Guadeloupe, particulièrement des pédiatres et des gynécologues, et ils travaillent également dans les établissements hospitaliers privés. Les médecins libéraux sont installés généralement dans l'agglomération pointoise mais on en trouve de plus en plus dans l'ensemble de la Guadeloupe, en Grande-Terre comme en Basse-Terre et même dans les dépendances proches – Marie-Galante – ou lointaines – Saint-Martin.

Il est vrai qu'une des raisons principales de la venue des médecins africains, comme des enseignants, est la rémunération très supérieure à celle qu'ils auraient touchée dans leur pays d'origine. À titre d'exemple, au Bénin, un médecin spécialiste touche deux fois moins qu'un interne en France, pourtant rémunéré au bas de la grille salariale. Le salaire perçu permet des transferts financiers à destination de la famille restée en Afrique, mais la plupart des médecins déclarent qu'avec un revenu plus conséquent, ils choisiraient de rentrer dans leur pays.

Le paradoxe, c'est que l'Afrique doit faire face à une désastreuse situation sanitaire, alors que 20 000 professionnels de santé émigrent chaque année de ce continent vers l'Europe ou l'Amérique du Nord⁽¹²⁾. Cette migration qualifiée représente un manque à gagner pour les pays d'origine au niveau du coût de la formation et, sur le plan sanitaire, l'exode des cerveaux a des conséquences désastreuses : deux enfants sur trois en Afrique meurent de maladies qui auraient pu être facilement traitées ou prévenues et il faudrait six à sept milliards de dollars par an pour combler le manque de professionnels de santé⁽¹³⁾. Face à cette situation, certains pays africains, comme le Sénégal ou le Ghana, ont décidé de réagir et cherchent à récupérer leurs médecins par une politique incitative, en leur proposant des avantages financiers – prime de retour, augmentation du salaire – ou en nature – logement –, notamment dans

les “déserts sanitaires” que sont les zones rurales éloignées. Mais pour investir dans les ressources humaines, il apparaît aussi essentiel de convaincre le FMI, l'UE et les autres institutions financières internationales d'assouplir les règles économiques qu'ils imposent aux pays africains afin de leur permettre d'augmenter les dépenses dans le secteur de la santé.

L'insertion des Africains dans la société antillaise

La référence socioculturelle reste le pays d'origine, avec lequel les Africains entretiennent des liens très étroits, au niveau affectif et financier. Les retours au pays natal s'effectuent en général tous les deux ou trois ans, parfois à un rythme plus espacé, en raison du coût du voyage, et la moitié des expatriés rencontrés souhaitent revenir s'installer en Afrique, surtout au moment de la retraite. Les relations avec le pays d'origine sont surtout constituées par les transferts financiers de la migration. Les fonds rapatriés sont destinés essentiellement à faire vivre la famille et ils sont, dans un quart des cas, associés à des opérations d'investissement. En extrapolant les indications chiffrées fournies au cours des entretiens, on arrive à un montant d'environ deux millions d'euros par an pour les transferts monétaires des Antilles vers les pays africains.

L'analyse des pratiques linguistiques, sociales et religieuses – l'islam constitue une ressource identitaire pour les originaires de l'Afrique sahélienne – montre une faible mobilisation des ressources identitaires. L'insertion des Africains aux Antilles est très variable. Plus de la moitié des personnes interrogées estiment ne pas avoir – et n'avoir pas eu – de problèmes d'intégration dans la société antillaise, mais ils sont 30 % à avoir connu ou à connaître une insertion difficile ou à estimer qu'il y a un certain ostracisme à l'égard des Africains, ceux de Martinique étant deux fois plus nombreux que ceux de Guadeloupe à avoir ce sentiment. Les autres encore se placent dans une position intermédiaire, parlant d'insertion complexe, de problème d'adaptation. Les profils de ceux qui estiment avoir – ou avoir eu – une insertion difficile sont des plus divers et il apparaît difficile dans ce cas de dégager des tendances, à moins qu'il ne s'agisse d'un agrégat de cas individuels et particuliers.

La perception des Africains par les Antillais montre que ces derniers n'ont peut-être pas encore intégré totalement leur africanité – mais leur rapport à l'Afrique est en réalité ambigu. D'un côté, les Antillais, en particulier ceux de la nouvelle génération, ignorent l'Afrique, qui est alors perçue comme un espace de pauvreté,

associé à la sorcellerie, en retard par rapport à la modernité, d'où le complexe de supériorité – des Martiniquais en particulier. Mais, en même temps, il y a une curiosité des Antillais vis-à-vis de l'Afrique et beaucoup d'entre eux, notamment en Guadeloupe, sont fiers de leurs racines africaines. Au-delà de l'ignorance, il y a surtout une incompréhension de l'Afrique et des Africains beaucoup plus qu'un sentiment anti-africain, en partie liée à l'esclavage, voire un ressentiment – *“Vous nous avez vendus”*. Il ne reste pas moins vrai que, dans l'ensemble, l'insertion des Africains dans la société antillaise se réalise sans difficulté majeure.

Conclusion

En fin de compte, arrivés récemment en Guadeloupe et en Martinique en provenance de France métropolitaine, les Africains constituent un petit courant migratoire très différent des flux traditionnels issus des pays de la Caraïbe. Si, en France et en Europe, ils forment les bataillons du bas de l'échelle sociale, aux Antilles, ils jouissent d'un statut élevé et sont nombreux à avoir la nationalité française. Par ailleurs, les relations ethniques, marquées par une forte mixité conjugale, s'ajoutent à une continuité historique et une proximité phénotypique pour qu'ils forment une minorité invisible dans la société antillaise, même si une fraction de celle-ci a du mal à assumer son africanité. Bien que la référence socioculturelle reste le pays d'origine avec lequel sont entretenus des liens très étroits et qu'une certaine mobilité affecte cette communauté, l'installation des Africains aux Antilles tend à devenir une migration de sédentarisation et leurs enfants, étrangers à l'échec scolaire, vont sans doute constituer une seconde génération hautement formée et bien intégrée dans le contexte antillais. ■

Notes

1. L'étude sur les originaires d'Afrique aux Antilles a retenu la zone subsaharienne, excluant ainsi les Maghrébins, qui n'ont pas la même continuité historique que les autres.
2. Le terme "Africain" fait référence, dans cette analyse, à l'origine géographique de ces personnes.
3. L'immigration de main-d'œuvre indienne s'est poursuivie jusqu'en 1884 en Guadeloupe et 1885 pour la Martinique.
4. En 2007, la commune du Diamant a commémoré, dans son festival culturel, l'arrivée des travailleurs africains en Martinique. Le Diamant est l'une des communes de Martinique les plus marquées par la présence des "Congos", qui y étaient au nombre de 500, au XIX^e siècle, soit le quart de la population communale.
5. DFA : département français d'Amérique.
6. Le Bénin et le Togo sont très proches culturellement et beaucoup de leurs ressortissants relèvent des deux pays sinon des deux nationalités, si bien qu'en Guadeloupe, une seule association réunit les originaires de ces deux pays.
7. Le terme "franco-africain" désigne ici le couple dont l'un des conjoints est originaire de France métropolitaine.
8. Il n'y a pas de migration d'Africains de moins de 30 ans aux Antilles, en dehors des enfants de migrants.
9. Il ne semble pas que la venue de nombreux prêtres africains aux Antilles, où ils sont une quinzaine, soit le résultat d'une politique délibérée.
10. Le marabout est à l'origine celui qui possède une connaissance approfondie du Coran et qui, grâce aux vertus du Livre sacré, est censé avoir une influence sur le cours de la vie et peut donc être sollicité pour tout.
11. Il existe par contre une convention avec Haïti et on compte plus d'une vingtaine de médecins haïtiens au CHU de Pointe-à-Pitre.
12. Blanchet, Karl et Keith, Régine, "L'Afrique tente de retenir ses médecins", *Le Monde diplomatique*, décembre 2006, p. 13.
13. *Idem*.

Références bibliographiques

- Blanche, Jean-Claude, *L'Immigration 'congo' en Guadeloupe*, Historial antillais, t. IV, Dajani, Fort-de-France, 1980, p. 149-171.
- Blanchet, Karl ; Keith, Régine, "L'Afrique tente de retenir ses médecins", *Le Monde diplomatique*, décembre 2006, p. 13.
- Denour, Linda ; Junker, Rémi, "Les médecins étrangers dans les hôpitaux français", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 11, n° 3, 1995, p. 145-166.
- Diouf-Kamara, Sylvie, "Aperçus américains : les Africains, des 'battants' et des intellectuels", *Hommes et migrations*, n° 1149, 1991, p. 20-2.
- Louis-Sidney, Jean-Claude, *Immigration, intégration et mémoire congo à la Martinique*. DEA LCR, université des Antilles et de la Guyane, 2006.
- Santelli Emmanuelle ; Collet, Béate, "Comment repenser les mixités conjugales aujourd'hui ?", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19, n° 1, 2003, p. 51-79.